

ASSEMBLÉE NATIONALE

JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

XIII^e Législature

SESSION ORDINAIRE DE 2009-2010

Séances du jeudi 12 novembre 2009

Articles, amendements et annexes



**JOURNAUX
OFFICIELS**

SOMMAIRE

50^e séance

Projet de loi de finances pour 2010 (seconde partie)	3
--	---

51^e séance

Projet de loi de finances pour 2010 (seconde partie)	9
--	---

50^e séance

PROJET DE LOI DE FINANCES POUR 2010 (SECONDE PARTIE)

Suite de la discussion de la seconde partie du projet de loi de finances pour 2010 (n° 1946)

TITRE I^{er}

AUTORISATIONS BUDGÉTAIRES POUR 2010. - CRÉDITS ET DÉCOUVERTS

I. – CRÉDITS DES MISSIONS

Article 35 Crédits du budget général

Il est ouvert aux ministres, pour 2010, au titre du budget général, des autorisations d'engagement et des crédits de paiement s'élevant respectivement aux montants de 381 497 569 780 € et de 380 029 019 022 €, conformément à la répartition par mission donnée à l'état B annexé à la présente loi.

Mission « Direction de l'action du Gouvernement »

État B

(En euros)

Mission	AUTORISATIONS d'engagement	CRÉDITS de paiement
Direction de l'action du Gouvernement	559 259 658	553 859 658
Coordination du travail gouverne- mental	479 261 283	467 461 283
<i>Dont titre 2</i>	155 134 142	155 134 142
Protection des droits et libertés	79 998 375	86 398 375
<i>Dont titre 2</i>	47 319 660	47 319 660

Amendement n° 196 présenté par M. Dosièrè et Mme Batho.

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

PROGRAMMES	+	-
Coordination du travail gouvernemental	0	1 000 000
<i>Dont titre 2</i>	0	0
Protection des droits et libertés	0	0
<i>Dont titre 2</i>	0	0

PROGRAMMES	+	-
TOTAUX	0	1 000 000
SOLDE	-1 000 000	

Amendement n° 159 présenté par M. Brard, rapporteur spécial au nom de la commission des finances M. Mallié, M. Binetruy, M. Michel Bouvard, M. Dell'Agnola, M. Diefenbacher, M. Francina, M. Gorges, Mme Grosskost et Mme Pavy.

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

PROGRAMMES	+	-
Coordination du travail gouvernemental	0	0
<i>Dont titre 2</i>	0	0
Protection des droits et libertés	0	1 000 000
<i>Dont titre 2</i>	0	0
TOTAUX	0	1 000 000
SOLDE	-1 000 000	

Amendement n° 148 présenté par M. Warsmann.

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

PROGRAMMES	+	-
Coordination du travail gouvernemental	0	0
<i>Dont titre 2</i>	0	0
Protection des droits et libertés	0	648 545
<i>Dont titre 2</i>	0	0
TOTAUX	0	648 545
SOLDE	-648 545	

Amendement n° 198 présenté par M. Dosièrè.

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

PROGRAMMES	+	-
Coordination du travail gouvernemental	0	123 875
<i>Dont titre 2</i>	0	0
Protection des droits et libertés	0	0
<i>Dont titre 2</i>	0	0
TOTAUX	0	123 875
SOLDE	-123 875	

**Mission « Publications officielles
et information administrative »**

**Article 36
Crédits des budgets annexes**

Il est ouvert aux ministres, pour 2010, au titre des budgets annexes, des autorisations d'engagement et des crédits de paiement s'élevant respectivement aux montants de 2 151 756 011 € et de 2 130 326 793 €, conformément à la répartition par budget annexe donnée à l'état C annexé à la présente loi.

État C

(En euros)

Mission	AUTORISATIONS d'engagement	CRÉDITS de paiement
Publications officielles et information administrative	199 427 423	192 866 205
Édition et diffusion	101 033 168	99 593 426
<i>Dont charges de personnel</i>	<i>31 359 667</i>	<i>31 359 667</i>
Pilotage et activités de développement des publications	98 394 255	93 272 779
<i>Dont charges de personnel</i>	<i>41 256 010</i>	<i>41 256 010</i>

Mission « Pouvoirs publics »

État B

(En euros)

Mission	AUTORISATIONS d'engagement	CRÉDITS de paiement
Pouvoirs publics.....	1 017 647 695	1 017 647 695
Présidence de la République	112 533 700	112 533 700
Assemblée nationale	533 910 000	533 910 000
Sénat	327 694 000	327 694 000
La chaîne parlementaire	30 935 000	30 935 000
Indemnités des représentants français au Parlement européen	0	0
Conseil constitutionnel	11 633 400	11 633 400
Haute Cour	0	0
Cour de justice de la République	941 595	941 595

Amendement n° 200 présenté par M. Dosière et Mme Batho.

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

PROGRAMMES	+	-
Présidence de la République	0	1 000 000
Assemblée nationale	0	0
Sénat	0	0
La chaîne parlementaire	0	0
Indemnités des représentants français au Parlement européen	0	0
Conseil constitutionnel	0	0
Haute Cour	0	0
Cour de justice de la République	0	0
TOTAUX	0	1 000 000
SOLDE.....	-1 000 000	

Mission « Conseil et contrôle de l'État »

État B

(En euros)

Mission	AUTORISATIONS d'engagement	CRÉDITS de paiement
Conseil et contrôle de l'État	589 796 356	569 959 977
Conseil d'État et autres juridictions administratives	347 031 993	321 695 614
<i>Dont titre 2</i>	<i>260 220 340</i>	<i>260 220 340</i>
Conseil économique, social et environnemental	37 556 882	37 556 882
<i>Dont titre 2</i>	<i>30 656 882</i>	<i>30 656 882</i>
Cour des comptes et autres juridictions financières	205 207 481	210 707 481
<i>Dont titre 2</i>	<i>176 553 432</i>	<i>176 553 432</i>

Mission « Enseignement scolaire »

État B

(En euros)

Mission	AUTORISATIONS d'engagement	CRÉDITS de paiement
Enseignement scolaire	60 901 804 155	60 848 177 996
Enseignement scolaire public du premier degré	17 610 493 756	17 610 493 756
<i>Dont titre 2</i>	<i>17 557 933 756</i>	<i>17 557 933 756</i>
Enseignement scolaire public du second degré	29 044 612 571	29 044 612 571
<i>Dont titre 2</i>	<i>28 888 162 571</i>	<i>28 888 162 571</i>
Vie de l'élève	3 768 279 640	3 768 279 640
<i>Dont titre 2</i>	<i>1 709 608 984</i>	<i>1 709 608 984</i>
Enseignement privé du premier et du second degrés	7 045 577 056	7 045 577 056
<i>Dont titre 2</i>	<i>6 286 946 362</i>	<i>6 286 946 362</i>
Soutien de la politique de l'éducation nationale	2 148 978 168	2 109 852 009
<i>Dont titre 2</i>	<i>1 327 214 814</i>	<i>1 327 214 814</i>
Enseignement technique agricole ...	1 283 862 964	1 269 362 964
<i>Dont titre 2</i>	<i>812 851 905</i>	<i>812 851 905</i>

Amendements identiques :

Amendements n° 10 présenté par M. Le Mèner, rapporteur au nom de la commission des affaires culturelles saisie pour avis et **n° 9** présenté par M. Gaudron.

Après l'article 54, insérer l'article suivant :

Enseignement scolaire

Au plus tard le 30 juin 2010, le Gouvernement transmet au Parlement un rapport sur les moyens financiers et en personnels consacrés à la scolarisation en milieu ordinaire des élèves handicapés.

Mission « Économie »

État B

(En euros)

Mission	AUTORISATIONS d'engagement	CRÉDITS de paiement
Économie.....	1 959 474 943	1 938 930 571
Développement des entreprises et de l'emploi	1 130 633 398	1 115 733 398

Mission	AUTORISATIONS d'engagement	CRÉDITS de paiement
<i>Dont titre 2</i>	423 162 340	423 162 340
Tourisme	58 080 600	56 680 598
Statistiques et études économiques .	422 731 779	418 487 409
<i>Dont titre 2</i>	361 660 379	361 660 379
Stratégie économique et fiscale	348 029 166	348 029 166
<i>Dont titre 2</i>	162 571 702	162 571 702

Économie

Article 53

Prorogation de la garantie accordée à Dexia

Au premier alinéa du IV de l'article 6 de la loi n° 2008-1061 du 16 octobre 2008 de finances rectificative pour le financement de l'économie, la date : « 31 octobre 2009 » est remplacée par la date : « 31 octobre 2010 », et les mots : « arrivent à échéance avant le 31 octobre 2011 » sont remplacés par les mots : « ont une durée de quatre ans au plus ».

Article 54

Prorogation de la garantie accordée à la Société de financement de l'économie française (SFEF)

- ① L'article 6 de la loi n° 2008-1061 du 16 octobre 2008 de finances rectificative pour le financement de l'économie est ainsi modifié :
- ② 1° Le C du II est complété par un alinéa ainsi rédigé :
- ③ « En cas de circonstances exceptionnelles caractérisées par une perturbation grave de l'accès des établissements de crédit aux marchés financiers constatée par décret pris sur le rapport du ministre chargé de l'économie, la garantie de l'État prévue aux A et B est accordée à des titres de créances émis avant le 31 décembre 2010 et d'une durée maximale de cinq ans ».
- ④ 2° Au VI, les mots : « chaque trimestre » sont remplacés par les mots : « chaque semestre » et la phrase suivante est ajoutée : « En cas de mise en œuvre des dispositions du second alinéa du C du II, ce rapport est adressé au Parlement chaque trimestre. ».

Amendement n° 268 présenté par le Gouvernement.

Après l'article 54, insérer l'article suivant :

I. – Au premier alinéa de l'article 125 de la loi n° 2008-1443 du 30 décembre 2008 de finances rectificative pour 2008, l'année : « 2009 » est remplacée par l'année : « 2010 ».

II. – À la fin de la première phrase de l'avant-dernier alinéa du I de l'article 21 de la loi n° 2009-431 du 20 avril 2009 de finances rectificative pour 2009, l'année : « 2009 » est remplacée par l'année : « 2010 ».

Mission « Plan de relance de l'économie »

État B

(En euros)

Mission	AUTORISATIONS d'engagement	CRÉDITS de paiement
Plan de relance de l'économie.....	2 340 000 000	4 102 000 000
Programme exceptionnel d'investissement public		1 454 000 000
Soutien exceptionnel à l'activité économique et à l'emploi	2 050 000 000	2 050 000 000
Effort exceptionnel en faveur du logement et de la solidarité	290 000 000	598 000 000

Amendement n° 245 présenté par M. Eckert et les membres du groupe socialiste, radical, citoyen et divers gauche.

Modifier ainsi les crédits de paiement :

PROGRAMMES	+	-
Programme exceptionnel d'investissement public	0	100 000 000
Soutien exceptionnel à l'activité économique et à l'emploi	100 000 000	0
Effort exceptionnel en faveur du logement et de la solidarité	0	0
TOTAUX	100 000 000	100 000 000
SOLDE	0	

Amendement n° 246 présenté par M. Eckert et les membres du groupe socialiste, radical, citoyen et divers gauche.

Modifier ainsi les crédits de paiement :

PROGRAMMES	+	-
Programme exceptionnel d'investissement public	0	60 000 000
Soutien exceptionnel à l'activité économique et à l'emploi	60 000 000	0
Effort exceptionnel en faveur du logement et de la solidarité	0	0
TOTAUX	60 000 000	60 000 000
SOLDE	0	

Amendement n° 247 présenté par M. Eckert et les membres du groupe socialiste, radical, citoyen et divers gauche.

Modifier ainsi les crédits de paiement :

PROGRAMMES	+	-
Programme exceptionnel d'investissement public	0	50 000 000
Soutien exceptionnel à l'activité économique et à l'emploi	50 000 000	0
Effort exceptionnel en faveur du logement et de la solidarité	0	0
TOTAUX	50 000 000	50 000 000
SOLDE	0	

Article 37

Crédits des comptes d'affectation spéciale et des comptes de concours financiers

- ① Il est ouvert aux ministres, pour 2010, au titre des comptes d'affectation spéciale et des comptes de concours financiers, des autorisations d'engage-

ment et des crédits de paiement s'élevant respectivement aux montants de 130 370 212 149 € et de 130 108 212 149 €, conformément à la répartition par compte donnée à l'état D annexé à la présente loi.

État D

Répartition, par mission et programme, des crédits des comptes d'affectation spéciale et des comptes de concours financiers

Comptes d'affectation spéciale

(En euros)

Mission	AUTORISATIONS d'engagement	CRÉDITS de paiement
Contrôle et sanction automatisés des infractions au code de la route	212 050 000	212 050 000
Radars	196 000 000	196 000 000
Fichier national du permis de conduire	16 050 000	16 050 000
Développement agricole et rural	114 500 000	119 500 000
Développement et transfert en agriculture	52 100 000	51 600 000
Recherche appliquée et innovation en agriculture	62 400 000	67 900 000
Gestion du patrimoine immobilier de l'État	900 000 000	900 000 000
Contribution au désendettement de l'État	30 000 000	30 000 000
Contribution aux dépenses immobilières	140 000 000	140 000 000
Contribution aux dépenses immobilières : expérimentations Chorus	730 000 000	730 000 000
Gestion et valorisation des ressources tirées de l'utilisation du spectre hertzien	600 000 000	600 000 000
Désendettement de l'État	0	0
Optimisation de l'usage du spectre hertzien	600 000 000	600 000 000
Participations financières de l'État	5 000 000 000	5 000 000 000
Opérations en capital intéressant les participations financières de l'État	1 000 000 000	1 000 000 000
Désendettement de l'État et d'établissements publics de l'État	4 000 000 000	4 000 000 000
Pensions	51 123 993 529	51 123 993 529
Pensions civiles et militaires de retraite et allocations temporaires d'invalidité	46 682 000 000	46 682 000 000
<i>Dont titre 2</i>	<i>46 681 500 000</i>	<i>46 681 500 000</i>
Ouvriers des établissements industriels de l'État	1 810 785 929	1 810 785 929
<i>Dont titre 2</i>	<i>1 801 907 589</i>	<i>1 801 907 589</i>
Pensions militaires d'invalidité et des victimes de guerre et autres pensions	2 631 207 600	2 631 207 600
<i>Dont titre 2</i>	<i>15 100 000</i>	<i>15 100 000</i>
Totaux	57 950 543 529	57 955 543 529

*
* *

COMPTES DE CONCOURS FINANCIERS

(En euros)

Mission	AUTORISATIONS d'engagement	CRÉDITS de paiement
Accords monétaires internationaux	0	0

Mission	AUTORISATIONS d'engagement	CRÉDITS de paiement
Relations avec l'Union monétaire ouest-africaine	0	0
Relations avec l'Union monétaire d'Afrique centrale	0	0
Relations avec l'Union des Comores	0	0
Avances à divers services de l'État ou organismes gérant des services publics	7 850 744 588	7 850 744 588
Avances à l'Agence de services et de paiement, au titre du préfinancement des aides communautaires de la politique agricole commune	7 500 000 000	7 500 000 000
Avances à des organismes distincts de l'État et gérant des services publics	100 000 000	100 000 000
Avances à des services de l'État	250 744 588	250 744 588
Avances à l'audiovisuel public	3 122 754 032	3 122 754 032
France Télévisions	2 092 233 200	2 092 233 200
ARTE France	241 934 420	241 934 420
Radio France	583 862 843	583 862 843
Contribution au financement de l'action audiovisuelle extérieure	117 517 100	117 517 100
Institut national de l'audiovisuel	87 206 469	87 206 469
Avances au fonds d'aide à l'acquisition de véhicules propres	339 600 000	339 600 000
Avances au titre du paiement de l'aide à l'acquisition de véhicules propres	339 600 000	339 600 000
Avances au titre du paiement de la majoration de l'aide à l'acquisition de véhicules propres en cas de destruction simultanée d'un véhicule de plus de quinze ans	0	0
Avances aux collectivités territoriales	59 991 800 000	59 991 800 000
Avances aux collectivités et établissements publics, et à la Nouvelle-Calédonie	6 800 000	6 800 000
Avances sur le montant des impositions revenant aux régions, départements, communes, établissements et divers organismes	59 985 000 000	59 985 000 000
Prêts à des États étrangers	1 004 000 000	737 000 000
Prêts à des États étrangers, de la Réserve pays émergents, en vue de faciliter la réalisation de projets d'infrastructure	400 000 000	300 000 000
Prêts à des États étrangers pour consolidation de dettes envers la France	229 000 000	229 000 000
Prêts à l'Agence française de développement en vue de favoriser le développement économique et social dans des États étrangers	375 000 000	208 000 000
Prêts et avances à des particuliers ou à des organismes privés	110 770 000	110 770 000
Prêts et avances à des particuliers ou à des associations	770 000	770 000
Prêts pour le développement économique et social	10 000 000	10 000 000
Prêts à la filière automobile	100 000 000	100 000 000
Totaux	72 419 668 620	72 152 668 620

Mission « Sport, jeunesse et vie associative »

État B

(En euros)

Mission	AUTORISATIONS d'engagement	CRÉDITS de paiement
Sport, jeunesse et vie associative	829 022 709	849 383 668

Mission	AUTORISATIONS d'engagement	CRÉDITS de paiement
Sport	215 036 242	227 234 201
Jeunesse et vie associative	192 853 786	193 053 786
Conduite et pilotage de la politique du sport, de la jeunesse et de la vie associative	421 132 681	429 095 681
<i>Dont titre 2</i>	<i>378 912 672</i>	<i>378 912 672</i>

Sport, jeunesse et vie associative

Article 60

Relèvement de la contribution sur la cession des droits de diffusion de manifestations ou de compétitions sportives au profit de la lutte contre le dopage

- ① I. – Au sixième alinéa de l'article 302 *bis* ZE du code général des impôts, le taux : « 5 % » est remplacé par le taux : « 5,5 % ».

- ② II. – Le II de l'article 59 de la loi de finances pour 2000 (n° 99-1172 du 30 décembre 1999), modifiée par la loi n° 2005-1719 du 30 décembre 2005 de finances pour 2006, est complété par la phrase suivante :

- ③ « Toutefois, une fraction de 10 % de cette contribution est affectée, dans la limite de 4 millions d'euros, à l'Agence française de lutte contre le dopage. »

- ④ III. – À l'article L. 411-2 du code du sport, après les mots : « est affectée » sont insérés les mots : « , pour partie, ».

- ⑤ IV. – Les dispositions du présent article sont applicables à compter du 1^{er} janvier 2010.

Amendement n° 7 présenté par Mme Buffet.

À l'alinéa 1, substituer au taux :

« 5,5 % »,

le taux :

« 10 % ».

ANALYSE DES SCRUTINS

50^e séance

SCRUTIN n° 450

sur l'amendement n° 159 de la commission à l'article 35 du projet de loi de finances pour 2010 (mission : Direction de l'action du gouvernement)(crédits de la HALDE).

Nombre de votants	74
Nombre de suffrages exprimés	72
Majorité absolue	37
Pour l'adoption	30
Contre	42

L'Assemblée nationale n'a pas adopté.

ANALYSE DU SCRUTIN

Groupe de l'Union pour un mouvement populaire (316) :

Pour : 30 membres du groupe, présents ou ayant délégué leur droit de vote.

Contre : 12. – MM. Emile **Blessig**, Gérard **Cherpion**, Mme Marianne **Dubois**, MM. Philippe **Gosselin**, François **Goulard**, Mme Claude **Greff**, MM. Guénaél **Huet**, Christian **Kert**, Jean-Philippe **Maurer**, Damien **Meslot**, Jean-Sébastien **Vialatte** et Gérard **Voisin**.

Abstentions : 2. – Mme Laure de La **Raudière** et M. Robert **Lecou**.

Non-votants : M. Bernard **Accoyer** (président de l'Assemblée nationale) et Mme Catherine **Vautrin** (président de séance).

Groupe Socialiste, Radical, Citoyen et divers gauche (204) :

Contre : 27 membres du groupe, présents ou ayant délégué leur droit de vote.

Groupe Gauche démocrate et républicaine (25) :

Contre : 2 membres du groupe, présents ou ayant délégué leur droit de vote.

Groupe Nouveau Centre (24) :

Contre : 1 membre du groupe, présent ou ayant délégué son droit de vote.

Non-inscrits (8).

SCRUTIN n° 451

sur l'amendement n° 148 de M. Warsmann à l'article 35 du projet de loi de finances pour 2010 (mission : Direction de l'action du gouvernement)(crédits de la HALDE).

Nombre de votants	85
Nombre de suffrages exprimés	83
Majorité absolue	42
Pour l'adoption	53
Contre	30

L'Assemblée nationale a adopté.

ANALYSE DU SCRUTIN

Groupe de l'Union pour un mouvement populaire (316) :

Pour : 52 membres du groupe, présents ou ayant délégué leur droit de vote.

Abstentions : 2. – MM. Christophe **Priou** et Frédéric **Reiss**.

Non-votants : M. Bernard **Accoyer** (président de l'Assemblée nationale) et Mme Catherine **Vautrin** (président de séance).

Groupe Socialiste, Radical, Citoyen et divers gauche (204) :

Contre : 28 membres du groupe, présents ou ayant délégué leur droit de vote.

Groupe Gauche démocrate et républicaine (25) :

Contre : 2 membres du groupe, présents ou ayant délégué leur droit de vote.

Groupe Nouveau Centre (24) :

Pour : 1 membre du groupe, présent ou ayant délégué son droit de vote.

Non-inscrits (8).